

Congrès AIMF Abidjan, juin 2022

Atelier Assainissement - Constats

L'assainissement urbain est abordé dans la table ronde à la lumière de sa contribution essentielle à la salubrité et la lutte contre la pollution.

Les politiques locales portées par les villes dans ce secteur sont avant tout en lien avec l'amélioration des conditions de vie et le bien-être des populations.

Les démarches engagées dans la réutilisation des déchets constituent aussi une richesse potentielle pour accompagner l'indispensable transition agricole. L'agriculture intensive dans les pays du Nord pose de grosses difficultés (pollutions, dépendance aux intrants chimiques et donc contraintes géopolitiques, manque de résilience locale, etc.), l'apport des sous-produits issus de l'assainissement, en particulier écologique, est une évidence.

Enfin cette thématique, perçue souvent comme technique, reflète des enjeux essentiels de gouvernance. Elle est complexe et transversale :

- en termes de partage de compétences et de différents modèles de gestion,
- en termes de politiques publiques à mettre en place et des impacts sur les territoires (insertion des populations les plus précaires, fourniture de services de base aux populations, développement économique local, partenariat public-privé, innovation, etc.),

Compte-tenu de cela, l'approche à adopter doit être concertée et ouverte à l'ensemble des acteurs, et ceci à partir des phases de diagnostic et de planification jusqu'à la mise en œuvre.

Recommandations

- Dans le cadre de sensibilisations des élus locaux aux problématiques liées au changement climatique, insérer systématiquement l'enjeu de l'assainissement ;
- Echanger et capitaliser sur les expériences riches et nombreuses des villes francophones dans ce domaine transversal, aussi bien dans le cadre de la commission permanente « économie circulaire » pilotée par la Ville de Bordeaux, que de la Commission permanente « ville durable » pilotée par la Ville de Lausanne ;
- A travers les travaux de ces commissions permanentes, et en capitalisant sur les expériences menées dans le cadre du partenariat stratégique de UE-AIMF et de l'Initiative pour la Salubrité et la Santé en Ville Fondation Bill & Melinda Gates-AIMF, formuler un plaidoyer pour que la problématique de la salubrité urbaine et de l'assainissement soit perçue de plus en plus comme une composante essentielle de la lutte contre la pollution environnementale ;
- La question des compétences locales dans les villes du sud reste un problème majeur ; pour appuyer le personnel des administrations, la démarche réseau et la coopération sud-sud sont priorisés par les maires ;



- Créer des coalitions d'acteurs, qui associent le secteur public et privé, la société civile et les collectivités locales pour porter ce plaidoyer au niveau national, régional et international, en mettant en avant la place centrale de l'économie sociale et solidaire dans ces dynamiques de coopération.
- Le secteur innovant de la Gestion des Boues de Vidange (assainissement) et la démarche « Zero déchets » (déchets solides) doivent être explicitement pris en compte dans les schémas directeurs liés à l'environnement ; cet enjeu est primordial, tout particulièrement dans les villes en développement, compte-tenu de la prédominance massive de l'assainissement autonome et des coûts élevés de la collecte des déchets dans les budgets municipaux.
- L'organisation territoriale des services d'assainissement est un enjeu essentiel : aux coté des collectivités locales, les entités administratives telles que l'intercommunalité, les syndicats, etc., se révèlent particulièrement pertinentes pour la mutualisation des services.
- Des démarches spécifiques visant les plus pauvres doivent être déployées, en travaillant en même temps sur l'accès des ménages aux infrastructures et services et sur la structuration des filières. Des mécanismes de financements ad hoc doivent également être développés.